L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 MARS 1874. 47me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 14 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Magasin de grand prix, sis rue Decatur, entre Conti et St-Louis.

Par G. de Pérot & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Jolie résidence No 222, rue de l'Esplanade, entre Villeré et Robertson; magasin de prix, No 22, rue St-Louis, entre Chartres et Decatur, et résidences de grand prix, à trois étages, rue Dauphine, entre Blainville et Conti.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—Un lot de terre de valeur, rue St-Pierre, près Derbigny. Aussi, deux résidences de prix Nos 128 et 130, rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne, et dans la rue du Gravier, à l'entrée de la Bourse d'encan St-Charles; joli coupé et harnais.

Par S. Guinault, au coin des rues Bienville et Toulouse—Café et billard.

Par Vincent & Co—A leur salle d'encan, bas de vêtements, chapeaux et articles de toilette pour hommes.

Coupé à l'encan.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront, aujourd'hui, samedi, à midi, rue Gravier, en face de l'entrée de la salle d'encan de l'Hôtel St-Charles, un joli coupé de famille, venant d'être réparé et en parfait état. Les harnais seront livrés avec la voiture. Le coupé dont il s'agit pourrait également servir à un médecin. Voir l'annonce.

Propriété de valeur, rue Bienville.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, deux magasins en briques et résidences, rue Bienville, Nos 128 et 130, entre les rues Dauphine et Bourgogne, aux conditions suivantes : un tiers comptant et le reste à un et deux ans. La vente est positive et sans limite. Voyez l'annonce.

M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ce magasin de valeur, situé rue Decatur, 89 (entrepôts rue Vieille-Levée), entre les rues Conti et St-Louis. La vente aura lieu positivement pour effectuer un partage. Pour les détails, voyez l'annonce à la colonne des encans.

SPECTACLES.

Samedi, 14 mars 1874.

OPÉRA.—A midi, Les Dragons de Villars; le soir, Le Prophète.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Grande troupe de spécialités.

VARIÉTÉS.—Grande représentation au profit de l'Asile des orphelins de ste-Marie.

L'Election du New Hampshire.

La victoire que viennent de remporter les démocrates dans le New Hampshire, indique un revirement bien prononcé dans l'opinion des électeurs de cet Etat. C'est un nouvel avertissement donné par la voix populaire aux républicains du Congrès et il est peut-être heureux que le vote sur le bill de M. Carpenter ait été retardé par la tactique dilatoire des partisans de Kellogg.

Depuis la première élection de Grant, le New Hampshire était acquis au parti républicain. En 1868, Grant y avait obtenu 6967 voix de majorité sur Seymour, et, en 1872, 5744 voix de majorité sur Greeley. La même année, Straw l'emportait comme gouverneur sur Weston par 2167 voix de majorité. Cette année, Weston aura environ 2000 de majorité sur Straw ce qui fait une différence de plus de 4000 votes.

Mais ce qui est plus important encore, c'est le résultat obtenu pour la Législature. En 1872, les républicains avaient 8 sénateurs et 210 représentants et les démocrates 4 sénateurs et 150 représentants, ce qui donnait aux républicains une majorité de 7 sénateurs dans les deux Chambres et de 60 voix dans la Chambre. Mais, après les nouvelles reçues hier, les démocrates étaient déjà assurés de 172 sièges dans la Chambre, les sièges au Sénat étaient partagés.

Il est à présumer que les démocrates auront la majorité dans les deux Chambres réunies, ce qui leur permettra de choisir pour gouverneur leur candidat, auquel il manque quelques centaines de voix par suite des votes perdus sur le candidat de la tempérance.

La Législature qui vient d'être élue, entrera en fonctions le 1er juin 1874, mais le terme du gouverneur actuel n'expire que le 1er juin 1875. Malheureusement, cette Législature n'aura pas à élire de sénateur au Congrès, le terme du premier sortant des deux sénateurs de cet Etat n'expirant qu'en 1877.

Mais l'effet moral de cette élection du New Hampshire, qui est la première de 1874, n'en sera pas moins puissant. L'automne dernier, c'était des Etats de l'Ouest qui abandonnaient la politique républicaine ; maintenant voici un Etat de l'Est, de la Nouvelle-Angleterre, jusque là inféodé à cette politique, qui s'en sépare carrément. En avril, deux Etats, le Connecticut et le Rhode Island seront appelés à se prononcer à leur tour. Nous espérons que le résultat sera analogue, et que la réaction si bien commencée en 1873 ne s'arrêtera pas.

Encore un Monopole.

Le besoin d'un nouveau monopole se faisait absolument sentir et la défunte assemblée a trouvé le temps, dans les derniers jours de sa session et au milieu de la confusion indescriptible qui a caractérisé cette période de son existence, de passer un bill pour créer un nouveau privilége, à l'exercice duquel tous les habitants de la Nouvelle-Orléans seront obligés de se soumettre bon gré malgré.

Par quel lait ambitionné le pseudo-gouverneur Kellogg a-t-il pu aller dénicher, pour le signer et le promulguer un des premiers, au milieu du fouillis inextricable de bills passés ou supposés passés dans les dernières séances, ce bill tout spécial ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Il est des matières dans lesquelles il ne faut pas trop fouiller.

Donc, la Nouvelle-Orléans a le bonheur de posséder une nouvelle corporation qui, par son privilége exclusif, va devenir une institution. Cette corporation s'appelle " New Orleans Sanitary Excavating Company," titre modeste et inodore qui dissimule outrageusement un objet d'utilité publique, même de première nécessité.

Cet objet, le voici : la corporation en question aura désormais le privilége exclusif de curage des fosses d'aisance à la Nouvelle-Orléans.

Durschiner, Trimaille, Pouilletron et le capitaine George peuvent retirer leurs enseignes et dire " adieu baquets, vidanges sont faites." Ils ne pourront plus acquérir de titres à la reconnaissance de leurs contemporains par l'exercice d'une industrie qui, pour être nocturne, n'en était pas moins utile.

De par la volonté de nos Pseudos et de par le seing de M. Kellogg, le droit de fournir aux fabricants d'engrais le guano humain, est réservé aux citoyens dont les noms suivent et à leurs associés MM. F. Michel, William H. Finnegan, A. Costa, M. Tomlinson, T. H. Wynne, T. H. Green, Thomas Reber, Charles H. Gretlin, Ward, L. H. Clapp, Christian Trace, Henry Rebder, Wm. Robertson, Wm. M. Aikman, F. Dufour, R. Taylor, P. Selle et D. Bianchini.

La sagesse des Solons qui ont créé ce monopole a tout prévu. Un tarif beaucoup plus élevé que le prix qu'on payait autrefois, a été inséré dans la loi. C'est naturel, car un monopole ne serait pas un monopole s'il n'avait pas pour résultat d'élever les prix. Le prix minimum pour la plus petite maison sera de sept dollars, pour les grands hôtels de cent dollars.

Comme la Compagnie aurait pu abuser de son droit et curer les gens trop souvent, la loi la limite à une fois par an, pour les maisons particulières et à deux fois par an pour les hôtels. La Compagnie devra donner avis aux occupants des bâtisses douze heures avant de venir faire sa petite opération.

Des pénalités terribles—cent dollars d'amende—frapperont les audacieux qui se permettraient d'enfreindre le privilége de la compagnie en continuant à exercer leur industrie, l'eussent-ils exercée de père en fils depuis un temps immémorial.

Rapprochement curieux. Côte à côte avec cette loi odoriférante se trouve la résolution jointe par laquelle la pseudo-législature endosse la conduite du juge Durell, comme émanant des motifs les plus purs. Aucun commentaire n'est de nécessité.

Il nous reste à savoir maintenant si les industriels lésés dans leurs droits, se soumettront sans combattre au monopole qui les prive de leur gagne-pain, ou s'ils n'engageront pas contre MM. Selle, Bianchini et autres une guerre de Titans. En attendant, les engrais vont renchérir et l'agriculture supportera le contre-coup d'une mesure qui impose aux habitants de la Nouvelle-Orléans un nouveau monopole qui ne se fera que trop sentir.

L'AFFAIRE DE LA LOUISIANE AU CONGRÈS.—Lorsque l'affaire de la Louisiane pourra être reprise au Sénat des Etats-Unis, M. Morton répondra au discours de M. Carpenter, et on assure que M. Carl Schurz répliquera à M. Morton. M. Thurman compte également prendre la parole. Si le Sénat ne rend pas une bonne décision, ce ne sera pas faute d'avoir été éclairé par la discussion. M. West a, paraît-il, une combinaison toute prête qu'il présentera comme pis aller s'il voit que les choses tournent mal pour l'usurpateur.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, samedi, Matinée à midi : *Les Dragons de Villars*, opéra-comique en trois actes, de Maillart.

Ce soir, à sept heures, *Le Prophète*, grand opéra de Meyerbeer, avec MM. Gueymard, Mayan, Gadilhe, Dupin, Feitlinger, Mmes Fursch-Madier et Denain.

Dimanche, 15, pour le bénéfice de Mme Blainville : *La Tour de Nesle*; le quatrième acte des *Huguenots*, avec MM. Gueymard, Lourde, Feitlinger, Mme Fursch-Madier.

GRAND BAL DE LA SOCIÉTÉ DES BOUCHERS.—La Société de Bienfaisance des Bouchers doit donner, le 19 mars, à l'occasion de la St-Joseph, un grand bal paré et masqué dans la salle Grünewald. Nous remercions le comité des invitations qu'il a bien voulu nous adresser.

LA CRISE.—La crise est passée et une autre crise commence. La crise financière est passée, mais l'invitation du gouverneur Bramlette adressée aux détenteurs de billets pour qu'ils envoyent des délégués qui assisteront au tirage du Grand concert loterie de la Bibliothèque du Kentucky, établit le fait intéressant que cette crise importante a commencé.—Tous les billets seront vendus, il n'y a pas de doute à cet égard, et le tirage du 31 du courant, est aussi certain que le destin.—Ceux qui négligent de prendre des billets, pendant qu'en est temps encore, méritent de perdre une splendide chance de fortune.

Le " Vegetable Sicilian Hair Renewer " de Hall est la meilleure préparation qui soit sur le marché pour les cheveux et toujours elle procure satisfaction. Ne vous laissez pas duper par les trafiquants qui pourraient vous vendre une fausse préparation sur laquelle ils feraient un plus grand profit.

☞ Il y a des moments où les délais peuvent être excusables et il en est d'autres où il faut absolument se presser. C'est le temps ou nous sommes. Le gouverneur Bramlette invite les détenteurs de billets à envoyer des délégués pour assister au tirage du Grand Concert de la Bibliothèque publique du Kentucky. Il ne reste plus que peu de jours pour la vente des billets et il ne reste plus que peu de billets à vendre. Ceux qui désirent en avoir doivent ne pas oublier qu'ils n'ont plus de temps à perdre.

FABRICATION DES LOIS A LA VAPEUR.—Nous lisons dans le *Courier Journal*, de Louisville :

S'il y a, dans ce pays, une législature qui puisse être comparée à celle de la Louisiane, dans laquelle on considère les bills comme passés, c'est celle du New Jersey. Vers l'autre jour, au Sénat, on a présenté 118 bills en deux heures, pas tout à fait une minute par bill.

L'ÉLECTION DE LEDRU-ROLLIN.—Le télégraphe nous a annoncé, que Ledru-Rollin avait été élu représentant par les électeurs du département du Vaucluse.

L'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848 avait d'abord refusé de rentrer dans la vie politique.

" De nouvelles et pressantes démarches, dit le *Nouvelliste*, furent alors faites auprès de M. Ledru-Rollin, auquel on représenta que non-seulement le fondateur du suffrage universel en 1848 était obligé, de par ses antécédents, de défendre son œuvre contre les mutilations que l'on se proposait de renouveler contre elle, mais encore qu'il fallait à la tête de l'extrême gauche un chef dont le talent aussi bien que l'autorité impossant à tous, afin d'assurer, par la discipline du parti, le triomphe de l'idée républicaine.

" Ce dernier argument parait avoir en raison des scrupules de l'ancien ministre de l'intérieur de 1848, qui ne mit plus qu'une condition à son acceptation, c'est que l'extrême gauche ne pactiserait désormais sous aucun prétexte, ni par le repentir gauche, ni surtout avec M. Thiers.

" Cette décision ayant été acceptée dans la réunion tenue avant-hier, rue de la Sourdière, où la candidature de M. Ledru-Rollin fut acclamée à l'unanimité, M. Naquet fut autorisé à télégraphier cette décision aux comités d'Avignon."

L'ÉVÊQUE DE POITIERS ET LE PRINCE IMPÉRIAL.—Nous avons reproduit, au sujet de l'épigraphe de l'ouvrage de M. Léonce Dupont, *Le quatrième Napoléon* :

1° Une lettre rectificative de M. l'abbé Méline, écrite au nom de Mgr l'évêque de Poitiers ;

2° Des extraits d'une lettre explicative de l'auteur, M. Léonce Dupont, qui se mettait à couvert derrière la personnalité de M. Merson.

M. Merson, directement mis en cause, a adressé, le 15 courant, au *Figaro*, une autre lettre, dont nous croyons devoir détacher les passages ci-après :

" Appelé à m'expliquer à mon tour au sujet des paroles prises par M. Léonce Dupont pour épigraphe de son livre le *Quatrième Napoléon*, je viens, malgré le grand déplaisir que j'éprouve à me trouver en désaccord avec Mgr l'évêque de Poitiers, vous déclarer qu'elles sont absolument exactes, mais incomplètes.

" Les voici dans leur intégrité, telles que le vénérable prélat me les a dites, le 23 décembre 1863, dans son palais épiscopal :

" Ce n'est pas pour un petit dessein que Dieu a fait naître l'enfant impérial et lui a donné le saint-père pour parrain. Ce gouvernement tombera, parce qu'il a commis des fautes, et que toutes les fautes s'expient ; mais, après d'effroyables malheurs, la France cherchera un refuge, et elle le trouvera dans le filleul de Pie IX. Que vous le répète, ce n'est pas pour un petit dessein que Dieu a fait naître cet enfant auguste."

" J'ai recueilli ces paroles aussitôt, les conservant non-seulement dans ma mémoire, mais encore les consignant sur mon livre de voyage, et les répétant à mon retour, à Nantes, à quelques amis intimes qui pourraient en témoigner au besoin.

" Je l'affirme que le propos mis par M. l'abbé Méline est vrai, absolument vrai, comme de toute vérité. Je l'affirme sur l'honneur. Je l'affirme devant Dieu et devant les hommes. Je l'affirme sur l'âme de ma mère qui, après une vie sainte, vient tout à l'heure de s'endormir dans la mort."

LE PRINCE IMPÉRIAL ET LES ASSURANCES.—Voici la rectification que publie la *Liberté* à cet égard :

Quand l'impératrice fonda, quelques semaines après la naissance de son fils, l'*Orphelinat impérial*, elle voulut assurer la durée de cette œuvre et *se fit assurer* pour une somme de 2 millions qu'elle avait l'intention de laisser après sa mort à l'*Orphelinat impérial*.

Quelques années après, trouvant la prime à payer trop lourde, elle fit réduire de moitié cette assurance : elle ne paye donc plus aujourd'hui que 30,000 fr. par an, pour laisser après sa mort *un million seulement à ses héritiers ou ayants droit*.

Il est probable que c'est le prince qui héritera de cette somme ; mais on voit qu'il y a loin de là à ce que l'on prétend.

Cette assurance, qui est semblé si naturelle en Angleterre, où tous les princes sont assurés, a même causé aux Compagnies françaises de nombreux ennuis de tout genre. Il n'est point de mensonges qui n'aient circulé à ce sujet. Et, le 30 mars 1871, la Compagnie ayant fini en ces bruits, voulut saisir les sommes déposées dans les Compagnies au nom de l'impératrice, comme appartenant à la France.

Les délégués de la Commune se retirèrent devant l'exposé des faits que nous venons de raconter, et que le *Courrier de Paris* et les autres journaux eussent pu apprendre comme nous en s'adressant à n'importe laquelle des Compagnies contractantes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Dernier jour du procès des prisonniers de la paroisse Grant.

La cour ouvre à onze heures, avec le juge Woods au fauteuil.

L'enceinte réservée est encore envahie par un grand nombre d'avocats, de notabilités politiques et de membres de la presse, et toutes les places sont prises.

Le juge Woods résume les débats et fait l'analyse du procès.—Il parle pendant deux heures, s'animant un peu trop, par moments, et semblant appuyer davantage sur les témoignages présentés par la poursuite.

Il dit que la question de la juridiction de la cour ne peut pas être mise en doute. Le tribunal se déclare compétent et le jury a plein pouvoir de décider, d'après les accusations portées contre les prisonniers, s'ils sont coupables ou non, un verdict de culpabilité entraînant la peine capitale.

Il demande au jury de faire strictement son devoir, et de remplir consciencieusement sa mission, si pénible qu'elle puisse être.

L'affaire est de la plus grande importance, non seulement, parceque la vie de neuf personnes est en jeu, mais aussi, parce qu'elle intéresse l'Etat et la nation.

Le juge finit de parler à une heure et quart de l'après-midi, et les jurés se retirent pour délibérer. Voici leurs noms :

Howard Millspaugh, président, J. O. Egana, couleur ; Henry Long, Arthur Perrot, Siméon Esnard, couleur, Thomas McDonald, Fred. Frye, L. Fonteneau, couleur, James Simpson, Charles Evans, Lawrence Kenny, P. Ramos.

Les accusés sont :

John P. Hadnot, Denis Lemoine, Prudhom Lémoine, Clément Penn, William Irwin, William Cruikshank, Alfred Lewis, Thomas Hickman, Austin P. Gibbons.

A dix heures et demie, hier soir, il n'y avait pas encore de verdict et la Cour s'est ajournée à onze heure ce matin.

Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce a adopté dans sa séance d'hier soir le rapport présenté par le comité spécial nommé pour examiner s'il y avait lieu d'encourager la formation à la Nouvelle-Orléans d'une succursale de la Société de la Vallée du Mississippi. Le rapport qui est tout à fait favorable au projet est signé par MM. John Phelps, J. H. Kennedy, Jas. T. Tucker, Wm C. Black, E. C. Palmer, G. T. Beauregard, Moses Greenwood, Jno. M. Sandidge, David Haddon et Albert Baldwin.

Un Juge Irascible.

Un certain Charles Ross, alias Allen, alias Florence, ayant été arrêté sur l'accusation d'avoir volé une bague à une dame qui, pour son malheur, était assise à côté de lui dans un des chars urbains de la ligne Tchoupitoulas, a été conduit, il y a quelques jours, devant le juge McCullough, du Quatrième District Municipal.

La plaignante n'ayant pas fait acte d'apparition en Cour, le jour fixé pour l'examen préliminaire de l'affaire, son Honneur a considéré cela comme un manque d'égard et a mis le prisonnier en liberté sur parole.

Deux heures après, les agents Ward et Ballard, de la police métropolitaine, ayant rencontré le dit Charles Ross, alias Allen, alias Florence, qui se promenait dans les rues de la Nouvelle-Orléans, en affectant des airs de conquérant, l'ont saisi au collet et l'ont plongé de rechef dans les profondeurs de la *calaboose*.

On peut penser si le juge McCullough a été furieux en apprenant cette nouvelle.

Il a envoyé aussitôt un ordre péremptoire au gardien de la station, où était enfermé Ross, demandant sa mise en liberté immédiate.

Celui-ci a refusé d'obéir, et le lendemain le prisonnier comparaissait de nouveau devant son honneur, qui s'est hâté de le décharger.

Le juge McCullough a déclaré en même temps, qu'il ferait mettre en prison tous les officiers de police qui se permettraient d'inquiéter encore le personnage qu'il a pris sous sa protection.

Incendie.

Vers huit heures, avant hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison basse, sise rue Chippewa, entre Joséphine et St-Andrew, occupée par Mme Gravelle. Mme Gravelle et personne dans la maison lorsque le feu a été découvert et on a dû forcer les portes pour pénétrer dans les appartements. Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

Hier matin, vers une heure et demie, le feu s'est manifesté dans la maison en briques, à deux étages, sise au N° 197 de la rue Bourbon, près Dumaine, appartenant à Mde Boumayer et habitée par Mde Saunders.

Cette bâtisse a été consumée et les flammes ont endommagé considérablement la maison voisine, portant le N° 199, appartenant également à Mde Boumayer et occupée par M. J. Labadie.

Les pertes totales sont évaluées à $6,000, partiellement couvertes par une assurance.

On ignore l'origine de l'incendie.

Encore des incendies.

A dix heures, hier matin, le feu s'est manifesté dans une aile de la maison sise au coin de la rue St-Charles et de l'avenue Peters, appartenant à M. T. Laurin et habitée par John Thorton.

La bâtisse a été considérablement endommagée, mais, les dégâts, évalués à $700, sont couverts par la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Les meubles de M. Rurois, qui ont été également endommagés, sont assurés à la Compagnie Home.

Vers une heure, hier soir, une alarme d'incendie a été donnée par la boîte portant le *No 5, place* au coin des rues Hermony et Levée. Nous n'avons pas d'autres renseignements.

Partie de billard.

M. J. Claude, dont le café, situé au coin des rues Dauphine et Canal, avait été partiellement détruit par un incendie, se propose d'ouvrir de nouveau son établissement, qui a été complètement restauré.

Pour cette occasion, il y aura ce soir, à sept heures, une partie de billard entre MM. Frank Maggioli et Arthur Coste, quinoul bien voulu prêter leur concours à M. Claude.

La partie sera de trois cents points et à but. Le gagnant aura une prime de cinquante piastres.

MM. Maggioli et Coste sont connus comme deux des plus forts joueurs de la Nouvelle-Orléans et les amateurs ne manqueront pas.

Les conséquences de l'ivrognerie

Un homme du nom de Henry Broderick, étant sous l'influence de la boisson, conduisait, hier après-midi, un wagon dans lequel se trouvaient sa femme et sa petite fille, âgée de dix mois.

Devant le débarcadère du ferry à Gretna, le véhicule a versé et Broderick, sa femme et son enfant ont été précipités à terre.

La petite fille a été tuée instantanément. Le coroner ayant fait une enquête, Broderick a été arrêté.

Coups de Poignard.

Vers cinq heures et demie, hier après-midi, une querelle s'est engagée, au coin des rues Laurel et Amélia, entre un certain Gaëb Antoine et un homme dont le nom est inconnu.

Antoine a reçu un coup de poignard à l'épaule, et son adversaire s'est enfui.

Voleurs arrêtés.

Les sieurs Wm. Brady, Dick Donavan, Jim Green, Paddy et Jim Taylor, cinq citoyens de la pègre ont été appréhendés au corps, hier après-midi, accusés par l'agent Harris du service secret, d'avoir volé, vers quatre heures hier matin, dans la grocerie au coin des rues Fourth et Bienville, appartenant à John Consley, trois caisses de chandelles, une caisse de tabac et huit jambons.

L'officier de police a trouvé aussi sous le plancher d'une vielle église de la rue Franklin, les quatre caisses, mais pas les jambons.

TEMPERATURE.—13 mars 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	62	11
12 M.	70	21
3 P. M.	82	22
6 P. M.	69	20

—La publication du *Progrès de la Somme*, à Amiens, a été interdite par un arrêté du général Lachasse, du 11.

Attendu, dit l'arrêté, que ce numéro renferme de violentes attaques contre l'Assemblée nationale et le gouvernement, en même temps que des outrages à l'adresse des magistrats municipaux récemment nommés.

—*Le Volkstaat*, de Leipzig, publie la lettre suivante du député socialiste Jacoby, dont nous avons déjà annoncé la démission :

Je renonce à mon mandat de député au Reichstag, dont, du reste, je n'avais accepté la candidature que dans le sens que vous me donniez ordre de le faire. Mon intention était de protester contre le nouvel empire prusso-germanique.

Si j'avais l'intention préméditée de ne pas siéger au Reichstag, c'est qu'il me paraît impossible dans les conditions actuelles, de changer un état militaire en un état populaire (*militairstaat in volkstaat.*)

CIRCULAIRE DE M. DE BROGLIE

SUR LA MANIFESTATION IMPÉRIALISTE.

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, à MM. les préfets :

Versailles, le 19 février 1874.

Monsieur le préfet,

Les journaux vous auront donné connaissance d'une lettre circulaire par laquelle les personnes attachées au gouvernement du dernier empire sont invitées, au nom d'un comité formé à Paris, à se réunir pour aller en Angleterre offrir leurs hommages au prince impérial à l'occasion du jour où il entrera dans sa dix-neuvième année. Ce document a dû, à plusieurs points de vue, attirer l'attention du gouvernement.

Il ne pourrait entrer dans la pensée du gouvernement de gêner ni même de soumettre à une surveillance trop étroite la liberté d'aller et de venir des citoyens. Encore moins pourrait-il trouver mauvais que les personnes qui ont reçu des fonctions ou des faveurs du gouvernement auquel la France a été soumise pendant dix-huit années conservent pour la famille du prince qu'ils ont servi une déférence qui les honore. Aussi au moment de la mort de l'empereur Napoléon III, quand des fonctionnaires même d'un grade assez élevé ont exprimé le désir d'assister à ses funérailles, personne n'aurait compris que le gouvernement s'y refusât et même on lui accordât pas toutes les facilités possibles pour s'acquitter de ce devoir.

Mais, la démarche dont le projet est aujourd'hui annoncé au public se présente dans des conditions différentes et avec un caractère politique qu'il serait difficile de méconnaître. Le choix qui a été fait pour une manifestation solennel e du jour où le fils du dernier empereur entre dans sa dix-neuvième année a été dicté, on peut le croire du moins par la pensée que la Constitution impériale fixant à cette même date l'âge de la majorité du souverain. On est donc induit à y voir une reconnaissance indirecte du droit qu'aurait le prince impérial de régner sur la France, en vertu de cette Constitution, et une protestation contre les décisions contraires de l'Assemblée nationale. A vrai dire, la circulaire qu'on les journaux publiée, s'abstient de tout commentaire de ce genre ; mais l'opinion publique sera toujours disposée à croire que l'interprétation la plus naturelle est aussi la véritable.

Chargé d'exécuter les volontés de l'Assemblée nationale, le gouvernement ne saurait permettre, vous le comprenez, aucune manifestation qui pût porter atteinte au respect qui est dû à tous ses décrets. Vous devrez donc observer avec vigilance la suite qui sera donnée à l'invitation annoncée dans les journaux. Si, dans les efforts qui seront faits pour accroître le nombre des visiteurs qui doivent se rendre en Angleterre vous surprenez la moindre tentative de nature à mettre en doute la validité des décisions souveraines de l'Assemblée, vous devrez en prévenir à l'instant, pour que je puisse faire cesser cette répression suive immédiatement le délit.

Dès à présent, vous ne devez pas permettre que la propagande faite pour recueillir des adhésions au projet de voyage puisse dans des endroits publics, où les discussions passionnées qui pourraient en être la conséquence amèneraient peut-être de regrettables désordres. Notre devoir est d'écarter tout ce qui pourrait troubler la tranquillité, si nécessaire à tous les intérêts, et surtout à ceux des classes laborieuses, dans la crise commerciale et industrielle que traverse la France. Le maréchal a promis à la France le repos auquel elle a droit après tant de malheurs ; nous devons tout faire pour qu'il puisse tenir sa parole.

Vous n'avez pas à vous dire si vous apprenez que des fonctionnaires d'un ordre ou d'un degré quelconque se proposent de prendre part à la manifestation annoncée, vous devez vous borner à en faire un dessein, auquel le gouvernement ne saurait leur permettre de donner suite. Il suffit, en effet, qu'un tel acte puisse être considéré comme une désobéissance aux décrets de l'Assemblée nationale pour qu'ils doivent scrupuleusement s'en abstenir.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le vice-président du conseil ministre de l'intérieur,
BROGLIE.

LA FLOTTE FRANÇAISE.—Voici, d'après les prévisions du budget de la marine pour 1875, quel sera l'état de la flotte française et de l'armée navale :

La partie active de la flotte se composera de 92 bâtiments armés, dont 7 cuirassés, et de 76 en réserve ou en cale sèche, et 31 croiseurs et 9 pour les remplacements.

L'effectif du personnel sera de 22,477 hommes à terre et à la mer.

Les cadres de l'état-major présenteront un effectif de 2 amiraux, 15 vice-amiraux 30 contre-amiraux, 100 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de frégate, 640 lieutenants de vaisseau, dont la moitié de 1re classe, 500 enseignes de vaisseau, 210 aspirants, dont 160 de 1re classe et 50 de 2me classe.

En outre du personnel de la flotte, l'armée navale comptera 16,000 hommes d'infanterie et 4,500 hommes d'artillerie de marine.

La répartition des bâtiments armés sera réglée de la manière suivante : escadre d'évolutions, 9 bâtiments, 2 cuirassés de 1er rang, 4 cuirassés du 2e rang, 1 corvette et 2 avisos à hélice.

La division navale des Antilles et de Terre-Neuve, 9 bâtiments ; la Guyanne, 4 ; Islande, 1 ; Atlantique Sud, 4 ; Sénégal et Gabon, 6 ; Océan Pacifique, 5 ; Chine et Japon, 4 ; Cochinchine, 4 ; Nouvelle-Calédonie, 6 ; Côtes orientales d'Afrique, 2 ; Réunion, Madagascar et Mayotte, 3.

Il y aura, en outre, pour les services des ports et du littoral, 15 bâtiments pour les missions particulières, 13 ; bâtiments-écoles navigeant, 4 ; écoles flottantes, 4.

—On écrit de Rome au *Journal de France* du 14 :

Nous subissons à Rome, depuis deux jours, un véritable déluge. Malgré le soleil brillant, l'eau gèle dans les rues et une forte brise rend la circulation pénible. Du reste, cet abaissement de la température n'est pas restreint à la campagne de Rome. Un bulletin de l'île de Sicile prévient qu'une forte neige est ouverte d'une épaisse couche de neige, et sur les Apennins il a neigé en telle abondance que les convois de chemins de fer sont obligés de ralentir leur marche afin d'éviter les déraillements.

—On lit dans l'*Italie* :

L'ambassadeur japonais, qui est à Rome en ce moment, est venu en Europe avec sa femme, qu'on dit jeune et très-jolie. Ce fait constitue un petit événement, car nous avons pu constater jusqu'à présent un certain rang n'a mis les pieds en Europe.

L'ambassadeur n'a pas encore présenté sa femme. Il faut, en effet, faire préalablement son éducation européenne, et lui apprendre, tout au moins, comment on porte un ..... pour (est-ce le mot technique ?) il y a quelques jours à peine qu'elle était vêtue encore du costume japonais ; il lui a fallu le quitter pour se mettre au fatiguant du corset et des petits chapeaux. Tristes nécessités de la civilisation moderne.

DÉCOUVERTE DU MONT SINAI.—On écrit de Cairo, 17 février :

Le docteur Charles Beke, voyageur anglais bien connu, annonce du golfe d'Akaba qu'il a trouvé le véritable mont Sinaï, situé à une journée de marche au nord-est d'Akaba. Les Arabes l'appellent *Zebe' el-Nour*, ou *Montagne de Lumière*; elle a 5,000 pieds de haut. Sur le sommet, le docteur Beke a trouvé les restes d'animaux sacrifiés, et plus bas il a découvert plusieurs inscriptions sinaïtiques qu'il a copiées.

MOYEN DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS PAR LE PÉTROLE.—Les accidents par le pétrole se multiplient d'une façon inquiétante, et on a cherché bien des fois les moyens de diminuer l'inflammabilité de cette substance, qui a joué le rôle que l'on sait dans les crimes exécrables qui ont désolé notre Paris. M. Drouin adresse à l'Académie un procédé qui consiste à ajouter au pétrole de l'eau aiguisée d'acide sulfurique. Nous ne savons pas bien au juste le degré de confiance qu'il faut accorder à ce procédé, mais nous ferons remarquer encore une fois que le danger du pétrole vient en grande partie des falsifications qu'on lui fait subir en l'additionnant d'essence de térébenthine. Ajoutons, en outre, que les huiles lourdes de pétrole offrent pas les dangers—à la condition de ne pas être falsifiées—des huiles légères, et que la distinction des deux espèces est facile à établir. Nous pensons aussi que le comité d'hygiène et de salubrité ferait pas mal de surveiller la qualité des huiles de pétrole d'une façon particulière en ce moment. Les quelques exemples que trois cent mille francs de pétroles falsifiés gerait peut être une excellente leçon pour les frions que nous signalons si souvent à l'attention de l'autorité.

— Retour de Versailles croqué par Draner.

Madame, avec émotion :

— C'est donc vrai, cher ami, tu as parlé à la séance d'aujourd'hui ? Qu'as-tu dit ? *Lui*, avec énergie :

— J'ai dit : " Et le quatre septembre ! " La légende est spirituelle, mais c'est le dessin qu'il faut voir.

L'humoriste, encore sous l'émotion de son audace, est tout simplement magnifique d'attitude.

—Vous savez si Mlle .... est petite.

Figurez-vous qu'elle est désolée de jouer avec ce grand diable de....

—C'est on ne peut plus désagréable pour moi..... lorsqu'il me faut verser mes chagrins dans son sein. J'ai toujours l'air de pleurer dans la poche de son gilet !

MOYEN DE FAIRE TRAVAILLER LES ABEILLES SUR COMMANDE.—Un apiculteur de Chevry-Cassigny, M. Lainey, vient de découvrir l'art de faire travailler les abeilles sur commande.

Il procède d'une manière bien simple, au moyen d'une ruche dans le haut de laquelle on peut introduire en temps voulu des boîtes vitrées rectangulaires qu'on peut ôter quand elles sont pleines. Chacun sait que l'instinct des abeilles les porte à remplir de leurs rayons la partie la plus élevée des ruches. Une des boîtes en question, mise en place au moment où certaines fleurs s'ouvrent autour du rucher, se remplira donc de miel parfumé par ces fleurs.

C'est ainsi qu'à la récente exposition d'horticulture de Brie-Comte-Robert, M. Lainey avait exposé du miel de sainfoin et de luserne. Il avait même apporté ce miel pour le présenter au jury, tant il était blanc et de très-bonne mine, avait un très-mauvais goût. La recette n'a pas besoin d'être donnée. On obtiendra de la même manière des miels de pentiques. Tout le monde voit ici les applications possibles de cette aimable découverte.

Une mauvaise habitude.

On a généralement l'habitude de prendre des stimulants dans les cas de maladies de foie ; on a cherché avec soin, parmi les minéraux et parmi les végétaux, les purgatifs les plus puissants afin de produire un effet décisif sur le foie et de réveiller l'organe affaibli et endormi. Ce genre de traitement ressemble à celui qui consisterait à donner un homme sans forces une grande quantité d'eau-de-vie pour le mettre à même d'exécuter un certain travail ; lorsqu'un cesse l'administrer, le stimulant, l'organe, comme le système, retombe dans l'état où il était auparavant puis devient encore plus faible. Les médicaments qui, tout en chassant la bile et en rétablissant les fonctions du foie, n'agissent pas trop énergiquement sur celui-ci, atteignent le but désiré.

MERVEILLES.

Bergen, Genesee Co., N. Y., 23 mars 1874.

Au Dr. R. V. Pierce.

Votre traitement a eu un plein succès ; je désire vous en exprimer ma reconnaissance. J'avais une maladie de foie, un catarrhe et une faiblesse générale depuis des années ; je dépérissais rapidement. En août dernier, je m'adressai à vous et vous ai recommandé votre "Golden Medical Discovery" et "Catarrh Remedy" du Dr. Sage et l'un de vos "Nasal Injectors" ; je me porte mieux depuis cette époque et ma santé est meilleure qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Je n'ai pas souffert, depuis plusieurs mois, de ces migraines que j'avais toutes les semaines. Le "Golden Medical Discovery" est le principal remède que j'ai employé ; il a fait des merveilles et je le recommande aux malades. Laissez-moi vous remercier du nouveau de cet immense service.

WM. F. CHITTENDEN.

10 mars—6f—v&c

De cette ville hier soir, à 6 heures, à l'âge de soixante ans, NELSON MARITCHE. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, samedi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No 253, rue Bourbon, en face l'Hôpital St-Charles. De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée SAMEDI prochain, 14 courant, à 10 heures, à l'église Saint-Pierre, rue Craps, entre Matign et